

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2015



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil des commissaires de la
Commission scolaire Pierre-Neveu

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU portant la signature électronique : 3647217189, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2015, l'état des résultats, l'état des surplus (déficits) accumulés, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 275 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives incluses dans les notes et renseignements complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la commission scolaire portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



Fondement de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'exigé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), entré en vigueur le 14 juin 2013, la commission scolaire n'a pas comptabilisé, au 30 juin 2015 et 2014, à l'état des résultats et à l'état de la situation financière, des paiements de transfert pluriannuels devant être versés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'égard de différents programmes d'aide concernant la construction ou l'acquisition d'immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (chapitre SP 3410 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions par le bénéficiaire lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public n'ont pu être déterminées.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers, portant la signature électronique 3647217189, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU au 30 juin 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Amyot Gélinas, s.e.n.c.m.l.

Comptables professionnels agréés

Rivière-Rouge
le 29 septembre 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A103888



État de la situation financière

au 30 juin 2015

	A	B	C	D	
	2015	2014	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	1 603 159.98	391 450.35	1 211 709.63	310%
01190	Placements temporaires (page 20)	0.00	0.00	0.00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	6 359 457.94	7 202 907.92	-843 449.98	-12%
01400	Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	724 707.00	809 826.00	-85 119.00	-11%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	14 789 770.38	14 750 996.96	38 773.42	0%
01300	Taxe scolaire à recevoir	760 807.77	716 009.84	44 797.93	6%
01500	Débiteurs (page 23)	1 252 723.01	1 216 766.03	35 956.98	3%
01600	Stocks destinés à la revente	122 566.67	0.00	122 566.67	100%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0.00	0.00	0.00	0%
01450	Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0.00	0.00	0.00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0.00	0.00	0.00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	25 613 192.75	25 087 957.10	525 235.65	2%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	0.00	700 000.00	-700 000.00	-100%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	7 142 676.34	6 254 967.14	887 709.20	14%
03450	Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0.00	0.00	0.00	0%
03460	Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	1 711 465.17	1 809 486.25	-98 021.08	-5%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	94 439.41	80 449.64	13 989.77	17%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	2 973 920.82	3 135 122.48	-161 201.66	-5%
03700	Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	390 825.33	441 336.35	-50 511.02	-11%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	53 173 161.93	49 462 743.10	3 710 418.83	8%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	330 000.00	330 000.00	0.00	0%
03800	Autres passifs (page 36)	162 486.00	89 979.00	72 507.00	81%
00010	TOTAL DES PASSIFS	65 978 975.00	62 304 083.96	3 674 891.04	6%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-40 365 782.25	-37 216 126.86	-3 149 655.39	8%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	47 307 462.75	44 370 489.34	2 936 973.41	7%
01970	Stocks de fournitures	202 069.83	210 349.08	-8 279.25	-4%
01900	Frais payés d'avance (page 49)	69 069.13	89 470.97	-20 401.84	-23%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	47 578 601.71	44 670 309.39	2 908 292.32	7%
03900	SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS	7 212 819.46	7 454 182.53	-241 363.07	-3%

État des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2015

	A	B	C	D	E	
	Budget 2015	Résultats réels 2015	Résultats réels 2014	Variation \$	Variation %	
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEESR (page 50)	50 324 153	51 485 172.57	53 430 679.59	-1 945 507.02	-4%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0.00	0.00	0.00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	570 498	529 494.09	521 385.54	8 108.55	2%
00040	Taxe scolaire (page 53)	10 703 327	10 910 436.79	9 583 922.87	1 326 513.92	14%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	654 442	289 445.17	397 816.03	-108 370.86	-27%
980	Ventes de biens et services (page 55)	2 900 293	3 110 020.07	3 758 307.42	-648 287.35	-17%
00060	Revenus divers (page 56)	262 759	655 138.80	803 081.05	-147 942.25	-18%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	-164 200	150 781.98	163 170.87	-12 388.89	-8%
00000	Total des revenus	65 579 672	67 130 489.47	68 658 363.37	-1 527 873.90	-2%
DÉPENSES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	31 846 584	31 801 055.30	32 589 973.43	-788 918.13	-2%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	14 626 837	15 869 108.55	16 116 919.64	-247 811.09	-2%
30000	Services d'appoint (page 83)	7 664 472	7 980 974.40	8 015 278.09	-34 303.69	0%
50000	Activités administratives (page 84)	2 981 910	3 024 935.31	3 067 590.76	-42 655.45	-1%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	7 019 967	7 059 404.23	7 148 821.62	-89 417.39	-1%
70000	Activités connexes (page 86)	1 692 846	1 815 776.41	2 141 522.70	-325 746.29	-15%
80000	Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux		-161 201.66		-161 201.66	100%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	-18 200.00	-738.24	-17 461.76	2365%
00100	Total des dépenses	65 832 616	67 371 852.54	69 079 368.00	-1 707 515.46	-2%
00200	SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-252 944	-241 363.07	-421 004.63	179 641.56	-43%

État des surplus (déficits) accumulés

Exercice terminé le 30 juin 2015

	A	B
	2015	2014
00010 SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	7 454 182.53	7 875 187.16
00020 Redressements affectant les exercices antérieurs (page 120)	0.00	0.00
00030 Solde redressé	7 454 182.53	7 875 187.16
00040 Surplus (déficit) de l'exercice (page 3)	-241 363.07	-421 004.63
90000 SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS À LA FIN	7 212 819.46	7 454 182.53

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice terminé le 30 juin 2015

	A Budget 2015	B Résultats réels 2015	C Résultats réels 2014
00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	-36 616 920	-37 216 126.86	-34 085 649.87
00020 Redressements affectant les exercices antérieurs (page 120)	0	0.00	0.00
00000 SOLDE REDRESSÉ	-36 616 920	-37 216 126.86	-34 085 649.87
00030 Surplus (déficit) de l'exercice (page 3)	-252 944	-241 363.07	-421 004.63
Variation due aux immobilisations corporelles			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-5 819 931	-6 157 515.12	-5 778 644.82
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0.00	0.00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	3 417 947	3 220 541.71	3 017 982.95
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	-18 200.00	-738.24
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	18 200.00	10 692.83
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0.00	0.00
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0.00	0.00
00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-2 401 984	-2 936 973.41	-2 750 707.28
00200 Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	0	28 681.09	41 234.92
00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-2 654 928	-3 149 655.39	-3 130 476.99
90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-39 271 848	-40 365 782.25	-37 216 126.86

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 juin 2015

	A 2015	B 2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
00010 Surplus (déficit) de l'exercice (page 3)	-241 363.07	-421 004.63
Éléments sans effet sur la trésorerie		
00020 Créances douteuses	-67 682.42	51 882.79
00030 Provisions liées aux placements	0.00	0.00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	-161 201.66	164 672.76
00050 Stocks et frais payés d'avance	-93 885.58	41 234.92
00060 Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-150 781.98	-163 170.87
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	46 467.73	42 990.05
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	3 220 541.71	3 017 982.95
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	-18 200.00	-738.24
00100 Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0.00	0.00
00110 Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	1 340 928.34	1 309 449.25
00120 Autres éléments hors trésorerie	0.00	0.00
00121 Terrains reçus à titre gratuit	0.00	0.00
00122 Réserve au Ministère	0.00	0.00
00000 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	3 874 823.07	4 043 298.98
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-5 594 753.52	-5 778 644.82
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	18 200.00	10 692.83
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0.00	0.00
00200 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-5 576 553.52	-5 767 951.99
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille et prêts	0.00	0.00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille et prêts	0.00	0.00
00249 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT	0.00	0.00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
00310 Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0.00	0.00
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	6 844 070.10	7 126 788.30
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-3 180 119.00	-5 050 389.00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	0.00	0.00
00350 Remboursement de dettes à la charge de la CS	-50 511.02	-48 987.47
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-700 000.00	-300 000.00
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0.00	0.00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0.00	0.00
00300 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	2 913 440.08	1 727 431.83
00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 211 709.63	2 778.82
00510 Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	391 450.35	388 671.53
90000 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 603 159.98	391 450.35

Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEESR ou d'un autre partenaire

30 juin 2015

	A 2015	B 2014
00010 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) (page 2)	-40 365 782.25	-37 216 126.86
Actifs financiers financés par le MEESR ou un autre partenaire		
00110 Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0.00	0.00
00120 Subvention à recevoir - Financement (page 22)	17 338 286.44	17 397 853.45
00140 Subvention d'investissement à recevoir (CS à statut particulier) (page 21)	0.00	0.00
00100 Total des actifs financiers financés par le MEESR	17 338 286.44	17 397 853.45
Passifs financés par le MEESR ou un autre partenaire		
00210 Solde des allocations d'investissement à financer à long terme (page 300)	4 759 009.63	5 343 313.85
00220 Provision pour avantages sociaux financée par le MEESR (page 22)	2 548 516.06	2 646 856.49
00230 Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (pages 35, 36 et 26)	53 173 161.93	49 462 743.10
00240 Passif au titre des sites contaminés assumé par le MEESR (page 36)	330 000.00	330 000.00
00200 Total des passifs financés par le MEESR	60 810 687.62	57 782 913.44
Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles		
00310 Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0.00	0.00
00320 Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	1 711 465.17	1 809 486.25
00300 Total des revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles	1 711 465.17	1 809 486.25
90000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEESR OU D'UN PARTENAIRE	4 818 084.10	4 978 419.38

Détails des revenus et dépenses liés au fonctionnement et à l'investissement

Exercice terminé le 30 juin 2015

	Exercice terminé le 30 juin 2015			Exercice terminé le 30 juin 2014			
	A Fonctionnement	B Investissement	C = A + B Total	D Fonctionnement	E Investissement	F = D + E Total	
REVENUS							
00010	Subvention de fonctionnement du MEESR (page 50)	48 326 399.15	3 158 773.42	51 485 172.57	50 453 674.14	2 977 005.45	53 430 679.59
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)		0.00	0.00		0.00	0.00
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	529 494.09		529 494.09	521 385.54		521 385.54
00040	Taxe scolaire (page 53)	10 910 436.79		10 910 436.79	9 583 922.87		9 583 922.87
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	289 445.17		289 445.17	397 816.03		397 816.03
980	Ventes de biens et services (page 55)	3 110 020.07	0.00	3 110 020.07	3 758 307.42	0.00	3 758 307.42
00060	Revenus divers (page 56)	655 138.80	0.00	655 138.80	803 081.05	0.00	803 081.05
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)		150 781.98	150 781.98		163 170.87	163 170.87
00100	Total des revenus	63 820 934.07	3 309 555.40	67 130 489.47	65 518 187.05	3 140 176.32	68 658 363.37
DÉPENSES							
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	31 731 585.75	69 469.55	31 801 055.30	32 514 217.39	75 756.04	32 589 973.43
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	15 835 220.17	33 888.38	15 869 108.55	16 077 900.23	39 019.41	16 116 919.64
30000	Services d'appoint (page 83)	7 971 957.61	9 016.79	7 980 974.40	8 003 479.78	11 798.31	8 015 278.09
50000	Activités administratives (page 84)	3 018 606.96	6 328.35	3 024 935.31	3 059 956.28	7 634.48	3 067 590.76
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	3 827 586.75	3 231 817.48	7 059 404.23	4 120 292.47	3 028 529.15	7 148 821.62
70000	Activités connexes (page 86)	1 738 308.96	77 467.45	1 815 776.41	2 037 934.87	103 587.83	2 141 522.70
80000	Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 3)	-161 201.66		-161 201.66			
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)		-18 200.00	-18 200.00		-738.24	-738.24
00200	Total des dépenses	63 962 064.54	3 409 788.00	67 371 852.54	65 813 781.02	3 265 586.98	69 079 368.00
00300	SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-141 130.47	-100 232.60	-241 363.07	-295 593.97	-125 410.66	-421 004.63

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3). La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la commission scolaire utilise prioritairement le manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent : les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est imputée aux dépenses.

Stock destiné à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Passifs

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues affectées aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Régime de retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la commission scolaire, envers ces régimes gouvernementaux, sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût ou au coût après amortissement à titre de passif. La variation de la période de la provision est portée aux dépenses.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés dès que la contamination survient ou dès que la commission scolaire en est informée. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 31 mars 2015. La commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseaux de télécommunication	20 ans

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Instruments financiers

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP 3450 Instruments financiers, les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de l'exercice des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés à l'état des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2015, le Ministère a convenu de ne pas inclure cet état financier puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2015 et n'a pas détenu au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont constatés dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subventions versés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

3. TAXES SCOLAIRES À RECEVOIR

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Exercice 2014-2015	545 995 \$	- \$
Exercice 2013-2014	106 573	510 805
Exercice 2012-2013	17 144	92 734
Exercice 2011-2012	6 164	18 550
Exercice 2010-2011 et antérieurs	19 201	27 751
Intérêts à recevoir	91 096	93 921
Dépréciation des comptes clients	<u>(25 365)</u>	<u>(27 751)</u>
	<u>760 808 \$</u>	<u>716 010 \$</u>

4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement et garantis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'ouverture de crédit autorisé au 30 juin 2015 est de 19 224 924 \$. L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont inutilisés au 30 juin 2015.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

5. AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Le détail de la provision pour avantages sociaux à payer est présenté à la page 34 du rapport financier.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

6. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Contrat de location d'équipement de bureau, d'un montant total de 14 554 \$, remboursable par mensualités de 300 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 8,65 %, venant à échéance en avril 2016	2 997 \$	6 592 \$
Intérêts inclus dans les versements	<u>116</u>	<u>516</u>
	2 881	6 076
Emprunt, d'un montant original de 525 000 \$, remboursable par annualités de 64 766 \$ incluant les intérêts au taux de 3,94 %, jusqu'à l'échéance en avril 2022	<u>387 944</u>	<u>435 260</u>
	<u>390 825 \$</u>	<u>441 336 \$</u>

Les remboursements en capital de la dette à long terme et les paiements minimums exigibles en vertu du contrat de location-acquisition à effectuer durant les prochains exercices sont les suivants :

<u>Dettes à long terme</u>	<u>Location-acquisition</u>
2016 - 49 177 \$	2016 - 2 997 \$
2017 - 51 150 \$	
2018 - 53 203 \$	
2019 - 55 337 \$	
2020 - 57 557 \$	

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

7. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Emprunt, d'un montant original de 1 994 000 \$, remboursable par annualités de 110 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,0943 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 1 664 000 \$ à l'échéance en décembre 2018	1 994 000 \$	1 994 000 \$
Emprunt, d'un montant original de 5 175 000 \$, remboursable par annualités de 207 000 \$, plus les intérêts au taux de 3,1557 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 312 000 \$ à l'échéance en septembre 2023	4 968 000	5 175 000
Emprunts, d'un montant original de 668 215 \$, remboursables par annualités de 71 188 \$ incluant les intérêts au taux de 2,963 %, venant à échéance en octobre 2022	549 707	609 826
Emprunt, d'un montant original de 4 842 000 \$, remboursable par annualités de 194 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,437 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 678 000 \$ à l'échéance en décembre 2019	4 454 000	4 648 000
Emprunt, d'un montant original de 17 300 000 \$, remboursable par annualités de 946 000 \$, plus les intérêts au taux de 4,138 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 11 624 000 \$ à l'échéance en décembre 2015	11 624 000	12 570 000
Emprunt, d'un montant original de 9 326 000 \$, remboursable par annualités de 373 000 \$, plus les intérêts au taux de 3,07 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 7 461 000 \$ à l'échéance en décembre 2017	<u>8 207 000</u>	<u>8 580 000</u>
À reporter	31 796 707	33 576 826



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

7. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)	2015	2014
Reporté	31 796 707 \$	33 576 826 \$
Emprunt, d'un montant original de 1 248 000 \$, remboursable par annualités de 416 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,040 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 416 000 \$ à l'échéance en juin 2018	1 248 000	-
Emprunt, d'un montant original de 5 625 000 \$, remboursable par annualités de 225 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,201 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 4 950 000 \$ à l'échéance en décembre 2019	5 625 000	-
Emprunt, d'un montant original de 1 400 000 \$, remboursable par annualités de 200 000 \$, plus les intérêts au taux de 4,068 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 200 000 \$ à l'échéance en juin 2016	200 000	400 000
Emprunt, d'un montant original de 12 800 000 \$, remboursable par annualités de 764 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,9068 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 9 744 000 \$ à l'échéance en avril 2017	10 508 000	11 272 000
Emprunt, d'un montant original de 5 238 000 \$, remboursable par annualités de 436 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,11 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 494 000 \$ à l'échéance en avril 2017	3 930 000	4 366 000
Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(134 545)	(152 083)
	<u>53 173 162 \$</u>	<u>49 462 743 \$</u>



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

7. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2016	-	14 385 900 \$
2017	-	14 826 734 \$
2018	-	8 678 623 \$
2019	-	2 357 567 \$
2020	-	8 904 569 \$

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut :

- des immobilisations corporelles pour 537 744 \$ (2014 - 288 170 \$) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 28 577 \$ (2014 - 152 582 \$) pour des aménagements de terrains et 509 167 \$ (2014 - 135 588 \$) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations;
- une immobilisation louée en vertu d'un contrat de location-acquisition pour 13 584 \$ (2014 - 13 584 \$), soit pour du matériel et équipement. Le montant d'amortissement cumulé lié à cette immobilisation est de 11 093 \$ (2014 - 8 376 \$).

Au 30 juin 2015, le poste *Créditeurs et frais courus à payer* inclut un montant de 644 336 \$ (2014 - 81 575 \$) affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

9. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2015.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable à ses comptes à recevoir des usagers. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses comptes à recevoir des usagers et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente l'exposition maximale de la commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créiteurs et frais courus à payer, les provisions pour avantages sociaux futurs et ses dettes à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la commission scolaire au 30 juin 2015 se détaillent comme suit :

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

9. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et frais courus à payer	7 026 906 \$	92 364 \$	23 406 \$	- \$	7 142 676 \$
Dettes à long terme	14 437 958 \$	23 609 710 \$	11 375 030 \$	4 275 834 \$	53 698 532 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	2 301 368 \$	41 720 \$	87 418 \$	543 415 \$	2 973 921 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les acceptations bancaires et les dettes à long terme. L'instrument financier à taux variable est la marge de crédit.



COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

9. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Les instruments financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas la commission scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que la commission scolaire prévoit rembourser ses acceptations bancaires et dettes à long terme selon les échéanciers prévus. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur le solde de fin d'exercice ne peut être déterminée, car le solde de la marge de crédit au 30 juin 2015 est nul.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

La commission scolaire est liée par des contrats de location, de service, d'approvisionnement et de construction non résiliables représentant des engagements de 5 690 085 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2016	-	4 736 662 \$
2017	-	324 572 \$
2018	-	268 557 \$
2019	-	242 904 \$
2020	-	117 390 \$

La commission scolaire a signé des contrats d'une durée de cinq (5) ans pour le transport scolaire. Ces contrats représentent un engagement total de 4 849 965 \$, incluant les taxes applicables pour l'exercice 2015-2016 (2014-2015 - 4 764 265 \$). Pour l'exercice 2016-2017, l'engagement 2012-2013 sera indexé selon le taux de l'indice des prix à la consommation qui se situe actuellement à environ 1,9 % par année. Par ailleurs, la commission scolaire s'est également engagée par contrats pour le transport scolaire par berline. Le solde de cet engagement est de 446 087 \$ et est exigible au cours du prochain exercice.

11. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, des plaintes et griefs ont été déposés contre la commission scolaire par des employés. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et le montant, le cas échéant, que la commission scolaire pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2015

11. ÉVENTUALITÉS (suite)

Au cours de l'exercice, une poursuite de 92 000 \$ a été intentée contre la commission scolaire par un fournisseur qui allègue avoir subi des dommages lors de l'exécution d'un contrat. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant, le cas échéant, que la commission scolaire pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 dans les états financiers.

De plus, la commission scolaire exerce une influence notable à la Fondation de l'école du Méandre, la Fondation de l'école polyvalente Saint-Joseph et la Fondation du Centre de formation professionnelle Mont-Laurier. Aucune transaction financière n'a eu lieu entre ces fondations et la commission scolaire au cours de l'exercice.

La commission scolaire a versé au cours de l'exercice un montant de 20 597 \$ (2014 - 51 660 \$) à une société dont un actionnaire est administrateur de la commission scolaire pour l'achat de biens et services.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2014 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015.

